Republique Rwandaise 10c
Ministere de la Jeunesse 5p
et des Sports

Rapport

27/6/1963

/M.Ep./M.C./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27/06/1983

N° 1737/12.07

Directeur Ene & Form.
11/2/83
RDEF

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Transmission Rapport de la réunion de concertation sur les problèmes de la Jeunesse.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de la réunion de concertation sur les problèmes de la Jeunesse, réunion qui a eu lieu le 7 juin 1983.

Vous en souhaitant bonne réception, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

C.P.I.à:
- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.
  K I G A L I
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
  K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire
  K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire
  K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
  K I G A L I
- Monsieur le Ministre du Plan
  K I G A L I
- Membre du CCPJ (TOUS)
- Participant à la réunion (TOUS)

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILIYIMANA Augustin
Major EM.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

/M.E./M.C./

Compte-rendu de la réunion de concertation sur certains problèmes de la Jeunesse.

1. Introduction.

Mardi le 7 juin 1983, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a dirigé une réunion à laquelle étaient invités les membres du C.C.P.J. (Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse) et quelques agents de la Direction Générale de la Jeunesse.

2. Participants à la réunion.

- Le Major BEM NDINDILIYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Président de la réunion
- Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au MINEPRISEC, Vice-Président du C.C.P.J.
- Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse, Rapporteur du C.C.P.J.
- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Développement Communautaire au MINASODECO, Membre du C.C.P.J.
- Monsieur NIYITEGEKA Bernard, Chef de Division des Ressources Humaines au MINIPLAN, Membre du C.C.P.J.
- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation au MIJEUNESPORTS
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification au MIJEUNESPORTS
- Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection au MIJEUNESPORTS
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement au MIJEUNESPORTS
- Monsieur BAGOYI Joseph, Chef de Bureau Formation au MIJEUNESPORTS
- Monsieur RUTAMBUKA Claudien, Chef de Bureau Enquêtes et Statistiques au MIJEUNESPORTS
- Monsieur KABERA Guy, attaché à la Direction Planification
- Monsieur HAKIZIMANA Protais, attaché au Bureau Formation
- Monsieur MUNYANEZA Epimaque, Rapporteur de la Réunion.

.../...

3. Travaux de la réunion.

Ouvrant la séance, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a d'abord déploré l'insuffisance des membres du C.C.P.J.
De ce fait, il a proposé que la réunion soit une simple rencontre de contact en vue de mettre à jour certains problèmes de la Jeunesse. Les propositions qui s'en dégageraient seraient alors soumises à l'attention de la prochaine réunion du C.C.P.J.

Le Ministre a ensuite donné les points qui devaient figurer à l'ordre du jour à savoir :

a) l'approbation du projet de règlement intérieur du CCPJ.

b) les problèmes de formation au sein des Centres de Formation des Jeunes.

A) Approbation du projet de règlement intérieur du C.C.P.J.

Le Règlement Intérieur du CCPJ, tel que présenté en séance du 23 mars 1983, est sans reproche, à part l'article 9 qu'il faudrait revoir car les jetons de présence dont il est mention dans cet article posent toujours des problèmes. Le Ministre a proposé que l'article soit plutôt orienté dans ce sens : "Le Ministère de la Jeunesse et des Sports se chargera des indemnités de mission à l'intérieur du Pays (déplacement, logement et restauration).

Pour un membre se déplaçant à l'extérieur du Pays, les ordres de mission seraient proposés par le MIJEUNESPORTS à la Présidence de la République. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prendrait aussi en charge tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du Comité (moyens de déplacement, papier, dactylographie...)

B) Problèmes de Formation dans les Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.)

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, certaines Communes et quelques bienfaiteurs intéressés, gèrent un certain nombre de C.F.J. Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire s'occupe des C.C.D.F.P. et des C.S.D. Ces derniers Centres ont un programme de formation qui concerne aussi bien les adultes que les jeunes. Il s'agit maintenant de définir et de circonscrire un programme d'enseignement non-formel s'adressant à telle ou telle catégorie sociale pour éviter le tiraillement des jeunes et la dispersion des efforts, sans oublier que la complémentarité entre les 2 Départements est une nécessité absolue.

.../...

- Nos C.F.J. reçoivent des jeunes qui n'ont pas terminé le cycle primaire, de même que ceux qui ont terminé ce cycle, mais qui ne peuvent accèder ni au secondaire, ni au CERAI. La catégorie des jeunes à recruter doit être clairement définie, pour ne pas défavoriser les "vrais descolarisés" et les non-scolarisés".

- En plus de ces jeunes non scolarisés et descolarisés, il existe une autre catégorie des jeunes qui vont sortir des CERAI et qui eux-aussi, ont besoin d'un encadrement qui les préparera à la vie adulte. Comment définir cet encadrement?

- Il y a aujourd'hui une prolifération des Centres de Formation de Jeunes, dans les milieux urbains. Malheureusement, il est constaté que les promoteurs de certains de ces centres sont des personnes avides des intérêts individuels et égoïstes. Les programmes de formation dans ces Centres accusent certaines lacunes. Ne faudrait-il pas établir un plan de référence pour les personnes désireuses d'ouvrir un Centre de Formation? Le modèle à proposer devrait contenir un programme à suivre, un programme qui tiendrait compte des réalités nationales régionales ou locales.
Ici, il fut question de savoir les Centres qui seraient placés sous la tutelle du Mijeunesports car certains d'entre eux suivent un programme de formation classique.

Le Ministre a demandé que tous ces points d'interrogation soient l'objet d'un examen approfondi lors de la prochaine réunion du CCPJ. Le Ministère attend de ce dernier des propositions concrètes pouvant servir d'orientation quant aux nouvelles directives relatives à la formation de la jeunesse non scolarisée et descolarisée.
Après cet exposé, le Président de la réunion a donné la parole à MUGEMA Romuald qui devait émettre ses objections sur les points ci-haut évoqués.
Monsieur MUGEMA a fait savoir qu'il a pris bonne note de la remarque du Ministre à propos de l'article 9 du Règlement Intérieur du C.C.P.J. L'amendement de cet article sera proposé aux membres du C.C.P.J.
Monsieur MUGEMA a souhaité par ailleurs qu'en ce qui concerne les problèmes de formation de la jeunesse, il faudrait que le MINASODECC et le MIJEUNESPORTS puissent présenter, chacun en ce qui le concerne, un document définissant le rôle des CODFP, des C.S.D. et des C.F.J. Le C.C.P.J. aura à confronter les programmes suivis dans ces Centres en vue de fournir une synthèse qui nous éclairerait sur la politique générale en matière de formation de la Jeunesse.

.../...

D'autres intervenants n'ont pas manqué de fournir des objections : Quelqu'un à reconnu que la prolifération des C.F.J. va créer une situation confuse et anarchique. D'où il serait temps de penser à un cadre de référence qui orienterait les personnes désireuses d'ouvrir des Centres de Formation. Chaque Département aura à imposer certaines normes d'intervention.

Le MINIFOPE, quant à lui, ne devrait pas être écarté dans une telle étude, car ce Département à la création de l'emploi dans ses attributions.

Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Rapporteur du CCPJ, a posé la question de savoir s'il ne serait pas mieux de catégoriser les Centres.

En identifiant le programme de formation dans certains Centres, on se poserait la question de savoir si ce programme touche réellement les jeunes non scolarisés et descolarisés concernés par le Mijeunesports. Ex : Cours de sténo-dactylo, de mécanique, de soudure, de chauffage etc...

Un autre intervenant à informé les participants que le MIJEUNESPORTS, par sa lettre N° 1093/12.06.02 du 27 juillet 1979, a lancé une série de directives aux autorités préfectorales en vue de leur tenir au courant des normes à suivre avant l'ouverture d'un C.F.J. Ces orientations vont certainement éclairer le CCPJ au cours de la prochaine séance.

Pour la prochaine réunion, il a été demandé au Mijeunesports de préparer un document de travail à soumettre au CCPJ. Ce document devra comprendre l'exposé de motifs des problèmes soulevés.

Toutes ces interventions étant fort enrichissantes, le président de la réunion a souhaité encore une fois que le CCPJ soit mobilisé pour élaborer une ébauche de solution au problème posé. Avant de clore des travaux de la réunion, Le Ministre a remercié les participants d'avoir répondu à l'invitation qui leur était adressée. Il a recommandé au CCPJ de réagir le plus rapidement possible avant que la nouvelle loi scolaire en élaboration n'entre en vigueur.

Cette loi ne pourrait-elle pas intéresser également la jeunesse non scolarisée et descolarisée?

Cette réunion qui avait débuté à 9H00 a pris fin à 11H00.

Le Rapporteur
MUNYANEZA Epinaque.-

Le Président de la réunion
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILIYIMANA Augustin
Major BEM.-